COMMUNIQUE DE PRESSE DU SNPF - Le SNPF mobilisé pour une négociation constructive avec la CNAM- Vers un système souple et efficace pour le patient comme pour son médecin

**Lundi, 13 Mai 2019**



Alors que la politique vaccinale va dans le sens d’une couverture vaccinale pertinente en France, la CPAM de Strasbourg a décidé de sanctionner les médecins de cette région pour des raisons purement administratives.

Des « indus » leur sont demandés, sans courrier préalable de mise en garde, car ils ont omis de préciser « non remboursable » sur les ordonnances pour un certain nombre de vaccins non pris en charge par l’assurance maladie.

Les conditions de remboursement pour ces vaccins qui relèvent de pathologies exceptionnelles et en ALD, sont pourtant faciles à identifier aussi bien par le pharmacien et que par la caisse.

Nous demandons que ces sanctions soient levées. Non seulement le souci de rendre service au patient ne peut être mis en doute, mais les médecins concernés par ces sanctions n’ont tiré aucun bénéfice de ces prescriptions.

Nous souhaitons sans tarder des discussions pouvant aboutir à la mise en place d’un système simple et efficace permettant d’identifier la nécessité de remboursement (à l’instar de la vaccination antigrippale).

Les complexités administratives pesant sur les médecins sont de plus en plus lourdes et vont à l’encontre de la charge croissante de travail nécessaire pour répondre aux besoins de la population.

**Le SNPF s’est mobilisé sans attendre en intervenant auprès de la Caisse Nationale d’Assurance Maladie et accompagne les pédiatres touchés par cette mesure indigne. Il se mobilise non pas dans une opposition systématique et agressive mais pour une négociation constructive**

**Dr Brigitte VIREY
Présidente**